

Initiatives ministérielles

tendance à tourner au vinaigre, même quand il n'y a rien qui cloche; c'est malheureusement le néant entre les deux parties.

Hélas, il y a toujours une foule de choses qui vont mal, surtout quand on a affaire à un organisme de la taille de celui dont nous parlons. En fait, madame la présidente, j'oserais affirmer qu'il est étonnant que cette grève n'ait pas éclaté bien avant.

M. Vincent: Il y a du bon monde à Trois-Rivières.

M. Boudria: J'en suis persuadé. Les Trifluviens sont presque aussi bien que les gens de Glengarry—Prescott—Russell, ajouterais-je sans vouloir prêcher pour ma paroisse.

Peut-être devrions-nous considérer l'ensemble des employés de l'association en question. Selon moi, c'est un sujet sur lequel nous devrions nous pencher à une autre occasion. Nous soutenons qu'il est presque impossible que 60 ou 70 sociétés s'entendent sur le choix d'un représentant. Si ce n'est pas impossible, c'est du moins très difficile. Demander à la commission de prendre cette décision à leur place n'est pas davantage la solution.

Je termine en répétant au secrétaire parlementaire—je sais combien cette question le préoccupe—que nous pensons beaucoup à ses électeurs. Nous voulons faire en sorte que la mesure législative soit adoptée le plus rapidement possible.

Encore une fois, je voudrais faire l'éloge de mon collègue de Kenora, car il a fait un beau travail dans ce domaine. Il a aussi fait savoir qu'il était en faveur de l'adoption rapide de la mesure législative.

M. Rod Murphy (Churchill): Madame la présidente, nous, du Nouveau Parti démocratique, avons déjà déclaré que nous donnerions notre appui à ce projet de loi.

Il importe que ceux qui nous écoutent comprennent que ce n'est pas une loi de retour au travail. Nous débattons d'un projet de loi qui vise essentiellement à mettre en place un mécanisme qui garantisse que les employeurs vont se réunir et, par l'intermédiaire de leur association, qu'ils négocient réellement avec les employés touchés.

En vertu des dispositions actuelles du Code canadien du travail, les employeurs sont tenus de se réunir dans ce but. Ce projet de loi vise cependant à répondre à un cas où l'un des groupes d'employeurs a porté une affaire

devant les tribunaux et a obtenu une injonction qui permet à l'association de refuser de signer une convention collective avec les employés.

Nous croyons que ce projet de loi permettra d'améliorer la situation et c'est pourquoi nous l'appuyons. Je suis d'accord avec les deux députés qui m'ont précédé pour dire qu'il a été très difficile pour les employés, leur famille et toute la collectivité de vivre une situation conflictuelle pendant aussi longtemps. À notre époque, c'est presque inouï d'avoir à passer six ou sept ans sans contrat de travail.

Je suis heureux que le gouvernement ait réagi à cette affaire, mais la procédure utilisée me préoccupe. Ce n'est pas la première fois que ça se produit. Le gouvernement aurait pu réagir avant. Il aurait pu obtenir plus tôt la collaboration des partis d'opposition.

Il y a une ou deux semaines, on nous a dit au cours d'une réunion des leaders parlementaires qu'une mesure allait être prise à cet égard. Nous avons tenté de savoir ce que serait le contenu de ce projet de loi, mais nous n'en avons rien su avant mercredi, au cours de la période des questions. On nous a demandé de franchir toutes les étapes le jeudi, ce qui ne nous laissait presque pas de temps pour examiner le libellé du projet de loi, en vue de nous assurer que nous ne nous faisons pas prendre au piège, ou que nous n'étions pas induits en erreur par la formulation choisie.

Jeudi matin, à notre arrivée, nous avons constaté que le Sénat n'avait même pas été mis au courant qu'il devait adopter ce projet de loi avant l'ajournement. C'est le Nouveau Parti démocratique—plus précisément moi-même et le leader parlementaire, député de Kamloops—qui a demandé à 11 h si nous avions l'assurance que le Sénat en serait saisi. Nous savons que le Sénat s'ajourne habituellement le jeudi pour ne se réunir de nouveau que le mardi suivant. Nous avons constaté que non seulement cette Chambre n'avait pas collaboré avec l'autre endroit, qu'elle ne l'avait pas informé de cette affaire, mais qu'on n'avait même pas pris les mesures nécessaires pour que le Sénat soit saisi de ce projet de loi.

• (1030)

On constate que, de toute évidence, les différents partis sont prêts à coopérer sur cette question.

Si le Sénat en avait été avisé dans les règles, je suis sûr que ce projet de loi aurait été adopté hier par cette